

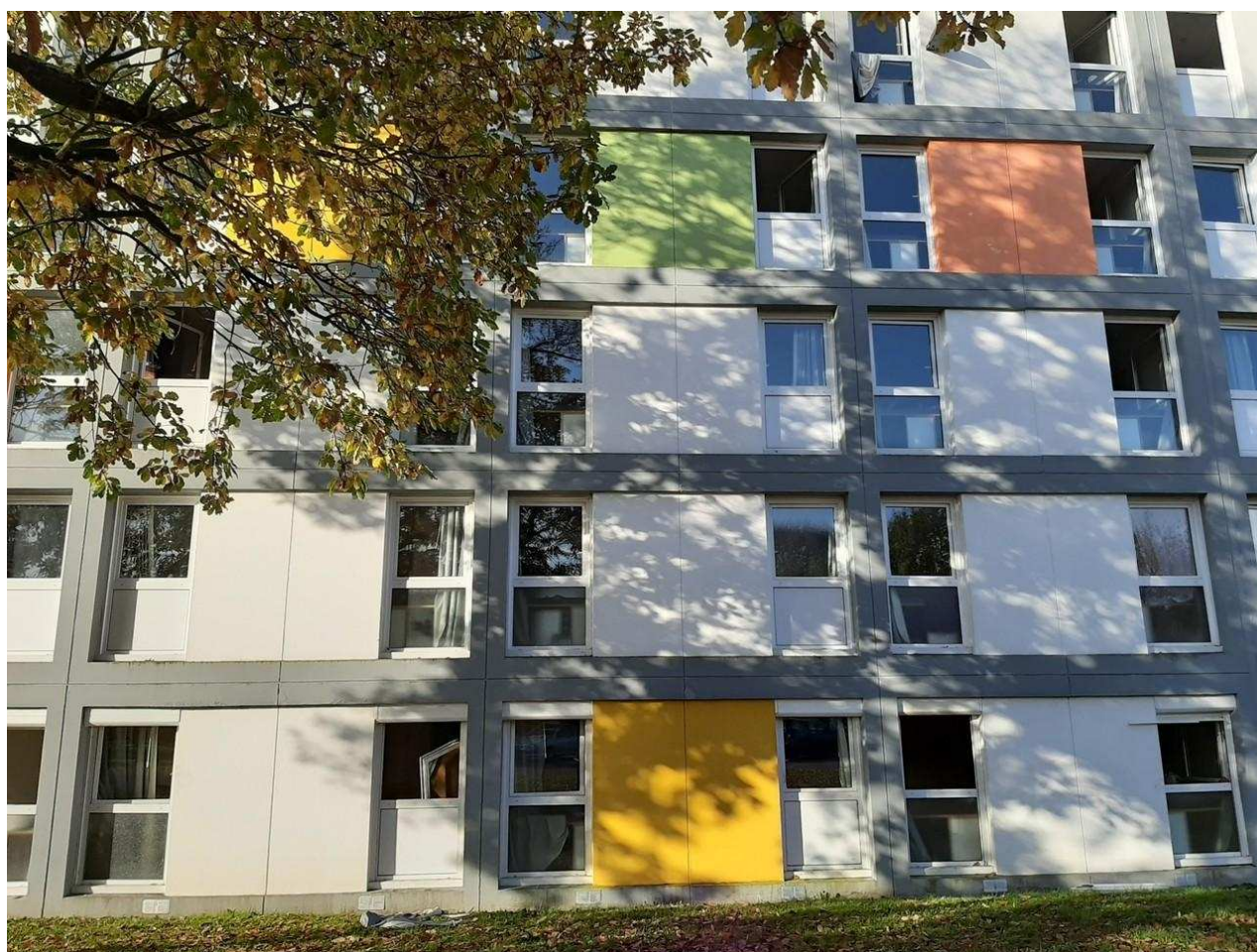
Rouen

actu.fr du 5 mai 2025

545 mots

# Pourquoi le Crous est obligé d'expulser de plus en plus d'étudiants à Rouen

En l'espace de quelques années, le nombre de démarches pour expulser des étudiants de leur logement Crous a augmenté à Rouen et en Normandie. On vous explique pourquoi.



Un incendie s'est produit dans une résidence étudiante à Mont-Saint-Aignan après qu'une jeune femme a mis le feu à son matelas, mercredi 6 novembre 2019.

Les appartements sont-ils si confortables qu'ils ne veulent plus les quitter? Depuis quelques années, du côté du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) de Normandie, on remarque une recrudescence d'étudiants qui ne partent pas de leur appartement. Un phénomène que l'institution a du mal à évaluer d'ailleurs, « c'est tôt pour dire si c'est une vraie tendance ou un phénomène ponctuel ». Reste que pour l'année 2025, « le nombre est conséquent » et que le Crous était au tribunal administratif ce lundi 28 avril 2025 avec une liasse de dossiers d'étudiants de Rouen (Seine-Maritime) à expulser sous le bras.

## Le nombre d'étudiants à expulser double

Cette année, le directeur juridique du Crous de Normandie s'est donc présenté avec 22 dossiers d'étudiants du secteur de Rouen à exclusion de leur résidence. Contre 10 l'année dernière et encore moins pour les années antérieures à la crise du Covid-19.

« Ce qui est certain, c'est qu'il y a un nombre croissant d'étudiants internationaux. Et lorsque pour ceux dont le cursus se solde malheureusement par un échec, ils se retrouvent seuls sur le territoire français. C'est assez mécanique », présente le Crous, le lendemain de l'audience (qui a été en partie reportée). Et en effet, la grosse majorité de ces étudiants expulsés de leur logement sont des internationaux.

« Beaucoup plus de demandes que de place »

À noter que la non-présentation de justificatif du statut d'étudiant et le non-paiement du loyer représentent 90 % des causes de l'expulsion d'un étudiant de son logement.

## Le nombre de places dans l'agglo de Rouen

Rouen : 977 places sur 9 résidences  
Mont-Saint-Aignan : 3040 places sur 4 résidences  
Saint-Etienne-du-Rouvray : 280 places sur 2 résidences

« Comme dans tous les Crous de France, on a besoin d'un turn-over », précise l'organisation. « On a beaucoup plus de demandes que de places. » D'ailleurs, à l'audience, le directeur juridique rappelle qu'en 2014, il y a eu 17 600 demandes et que 9 059 seulement ont pu être honorées. « Il faut qu'on puisse satisfaire ces demandes pour les nouveaux étudiants internationaux qui arrivent. »

### [Hausse des loyers Crous : des étudiants de Rouen en colère, la ministre répond](#)

Parmi ces locataires qui ne sont plus du tout étudiants, on retrouve parfois des individus âgés de 40 ans qui survivent grâce à des petits boulots. « On essaie toujours de trouver des solutions avant d'en arriver là. Il y a des entretiens, des courriers. »

Mais avant que ces expRouenns puissent aboutir, il faut le temps que le tribunal rende sa décision. Ensuite, un huissier va passer dans les logements concernés pour avertir de l'expulsion. Cette séquence dure deux mois. Et si l'étudiant n'est pas encore parti, alors le Crous alerte la préfecture. Mais, à cette étape, l'individu peut formuler un nouvel appel. « Ça prend entre quatre et cinq mois », indique la Crous. De quoi presque arriver jusqu'à la trêve hivernale.